

**OBJET : Attribution du marché de travaux réseaux humides
entrée sud, quartier gare, avenue Louis Armand à Saint Julien en Genevois
(Lots 1 et 2)
Marché n°202006**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois (CCG), Monsieur Pierre-Jean CRASTES, désigné par délibération n° 40 / 2014 du 14 Avril 2014,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 1er,

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 7,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,

VU la convention de groupement de commandes du 31 janvier 2020 et notamment son article 4,

VU l'avis de la Commission achats du groupement, réunie le 15 juin 2020,

Considérant :

- Que la CCG et la Ville de Saint Julien en Genevois vont réaliser des travaux de réseaux humides entrée sud, quartier gare, avenue Louis Armand à Saint Julien en Genevois,
- Le montant estimatif prévisionnel des travaux est de :
 - o Lot 1 : 858 479.90 € H.T pour le lot 1a sous maîtrise d'ouvrage CCG et 138 132.90 € H.T. pour le lot 1b sous maîtrise d'ouvrage Commune soit un total de 996 612,80 € H.T.
 - o Lot 2 : 248 575.50 € H.T. pour la TF, 193 403.30 € H.T. pour la TO1, 187 353.50 € H.T. pour la TO2, soit un total de 629 332.30 € H.T. le tout sous maîtrise d'ouvrage CCG.
 - o Lot 3 : 168 105.00 € H.T. sous maîtrise d'ouvrage Commune.
- Qu'une consultation intitulée « Travaux de réseaux humides entrée sud, quartier gare, avenue Louis Armand » a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte, par avis d'appel public à la concurrence transmis le 25 février 2020, au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la Communauté de communes du Genevois, que la date de réception des offres était fixée au 04 mai 2020 à 12h00,
- Que la réception dans les délais de 4 offres pour le lot 1, 3 offres pour le lot 2 et 7 offres pour le lot 3,
- Que l'analyse approfondie des offres, conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le Règlement de la Consultation a été réalisée par le maître d'œuvre « Profils Etudes », et a été présentée, pour avis à la Commission achats du groupement, réunie le 15 juin 2020 ; qu'au vu du rapport d'analyse et du classement des offres, cette Commission propose de retenir :
 - o Lot 1 : l'offre de l'entreprise BORTOLUZZI est économiquement la plus avantageuse pour un montant total de travaux de 872 095,80 € H.T dont 749 962.10 € H.T. pour la part CCG,

- Lot 2 : l'offre de l'entreprise BORTOLUZZI est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 191 885 € H.T. pour la tranche ferme, 119 098.50 € H.T. pour la TO1 et 124 307 € H.T. pour la TO2 soit un total de 435 290.50 € H.T.

DECIDE

1. De retenir, pour le lot 1, l'offre de l'entreprise BORTOLUZZI pour un montant de 749 962.10 € H.T. pour la part CCG,
2. De retenir, pour le lot 2, l'offre de l'entreprise BORTOLUZZI pour un montant de 191 885 € H.T. pour la tranche ferme, 119 098.50 € H.T. pour la TO1 et 124 307 € H.T. pour la TO2 soit un total de 435 290.50 € H.T.,
3. De signer les marchés ainsi que toutes les pièces annexes.

Archamps, le 25 juin 2020
Le Président, Pierre-Jean Crastes

Le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision télétransmise en Préfecture
le 26/06/2020
et publiée le 26/06/2020

La Directrice Générale des Services
Marie-Hélène DUBOIS

